

	Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire
--	--

Commune d'Agneaux

Séance du 11 Avril 2014

2014/052

L'an deux mille quatorze, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 5 avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÉQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÉVÉQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Olivier DUVAL, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORE), Michèle LALLIER (procuration à Dany DAVID), Catherine CAUDIN (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/04/2014

Date d'affichage : 19/04/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/04

OBJET : LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSÉE AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1^{er} adjoint

L'article 1650 du code général des impôts dispose que les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs sont désignés par le Directeur des services fiscaux à partir d'une liste dressée par le conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

La liste de présentation des commissaires, proposée au Directeur des Impôts, doit comporter un nombre double de contribuables soit seize titulaires et seize suppléants.

L'un d'eux doit être domicilié en dehors de la commune.